

Calendrier municipal 2022

JANVIER 2022							FÉVRIER 2022							MARS 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			27	28	29	30	31		
30	31																			

AVRIL 2022							MAI 2022							JUIN 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		

JUILLET 2022							AOÛT 2022							SEPTEMBRE 2022							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1			1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
31																					

OCTOBRE 2022							NOVEMBRE 2022							DÉCEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
30	31													Noël						

Ligne info collecte : 450-225-5055

Matières recyclables	Matières organiques	Déchets	Conseil municipal	
Surplus de carton	Plastiques agricoles	Encombrants	Paiement de taxes	

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0
 Téléphone : 450-373-8944
 Télécopieur : 450-373-8949
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>
 Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
 Vendredi : 9 h à 12 h



Il y a de ces personnes qui passent dans nos vies et qui laisseront un souvenir impérissable de leur passage. En mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil municipal, je souhaite prendre un moment pour souhaiter à notre Suzanne, la plus belle des retraitées. Son apport continu au service des citoyens est remarquable. Suzanne, c'est avec beaucoup de respect pour le travail accompli que nous te laissons t'adresser aux citoyens et citoyennes de TA municipalité.



Jean-François Gendron, maire



Chers citoyens, citoyennes
 Il y a plus de 27 ans, je passais la porte des bureaux de la municipalité pour vous servir au meilleur de ma connaissance. Le temps a filé et je vous annonce mon départ prochain à la retraite.
 J'ai été heureuse de partager mon temps et mes énergies à faire réaliser de nombreux projets permettant le mieux-être des Staniçois, Staniçoise et j'ai une pensée chaleureuse pour vous tous et dis un gros merci à mes collègues pour m'avoir appuyée toutes ces années. Toute ma gratitude, de la part d'une nouvelle retraitée.

Suzanne Viau Léger

© Bérard,

À LA MAIRIE
 Jean-François Gendron
 Maire
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
 Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
 Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
 Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Raymond Martin
 Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
 Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
 Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

LE BONHEUR EN FAMILLE,
ÇA SE VIT ICI !



Merci de faciliter le passage des **POMPIERS**



Depuis quelques semaines, plusieurs pompiers de notre municipalité sont équipés de feu vert clignotant sur leur véhicule personnel. Le pompier qui répond à un appel d'urgence peut actionner son feu vert afin d'indiquer sa présence aux automobilistes. Le feu vert clignotant est un feu de courtoisie.

Pour que nos équipes puissent répondre rapidement aux urgences, nous vous demandons votre pleine collaboration. S'il est possible de le faire de façon sécuritaire, nous vous demandons de laisser le passage à nos pompiers en service. Des précieuses minutes qui peuvent faire la différence lors d'un appel d'urgence.

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a récemment reçu une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en place d'un service de premier répondant.

Ainsi, une première équipe d'une dizaine de nos citoyens sont présentement en formation en intervention préhospitalier d'urgence. Les premiers répondants pourront intervenir en attendant les services ambulanciers lors d'appel d'urgence en réanimation cardio-respiratoire, en traumatologie ou encore en choc anaphylaxie.

Le service devrait être en opération au cours du mois de février.



LES BÉNÉFICES SÉCURITÉ DES PNEUS HIVER

- > Sécurité renforcée
- > Adhérence optimale
- > Réduction des distances de freinage
- > Risque d'accident diminué

en dessous de **7°C**

32 mètres DISTANCES DE FREINAGE à 50 km/h sur route enneigée

63 mètres

22 juin 2022

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-013 – 356, chemin du Canal

22 juin 2022

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-014 – 408, Hébert

23 septembre 2022

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-015 – 496, Hébert

Les avis public sont publiés régulièrement sur le site web de la municipalité au st-stanislas-de-kostka.ca/actualites/avis-publics-1. De plus, conformément à la Loi, les avis publics sont affichés à deux endroits dans la municipalité (Hôtel de ville et la Bibliothèque Maxime-Raymond)



Veillez noter que nos bureaux administratifs seront fermés pour la période des Fêtes à partir du 23 décembre jusqu'au 3 janvier 2023.



Le mini Mobius

Capsule d'information régionale sur la gestion des matières résiduelles

BILAN 2021 LES ÉCOCENTRES : À VOTRE SERVICE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Les écocentres sont de plus en plus utilisés par la population en raison de leur grande accessibilité et de la diversité des matières qui y sont acceptées.
- Le nombre total de visites a fortement augmenté au cours des 7 dernières années, passant de 9 800 en 2014 à plus de 50 000 en 2021.
- Par conséquent, pour cette même période, la quantité de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) récupérés par les écocentres a quadruplé pour atteindre 8 500 tonnes en 2021.
- La quantité de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés a également connu la même progression pour atteindre plus de 300 tonnes en 2021.

Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield

Pour les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Stanislas-de-Kostka
2575, boulevard Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield
450 370-4820
www.ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre



Les surplus de feuilles mortes et de résidus de jardin sont acceptés en tout temps à côté de votre bac brun.

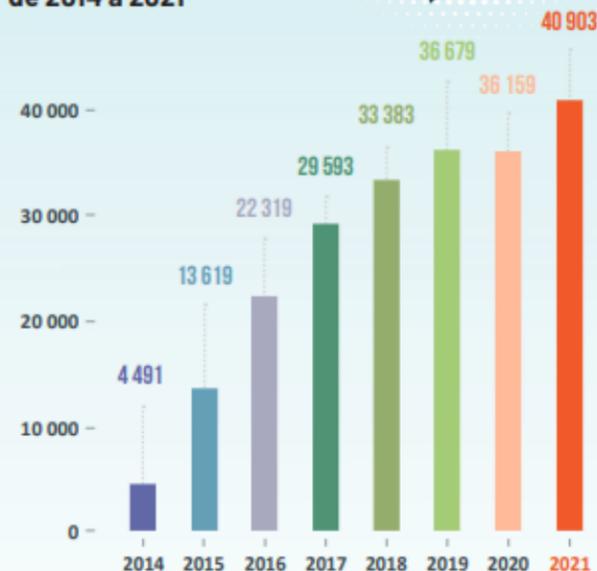
✓ CONTENANTS ACCEPTÉS

Les branches de plus d'un centimètre de diamètre et les sapins ne sont pas ramassés lors de la collecte des surplus de feuilles mortes et de résidus de jardin. Apportez-les à l'écocentre ou informez-vous auprès de votre municipalité pour savoir si des collectes spéciales sont offertes.

Pour plus d'informations, consultez l'édition intégrale du bulletin Le Möbius qui brosse un bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 : www.mrcbhs.ca

Faites partie du nombre et visitez votre écocentre!

Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield
Nombre de visites de 2014 à 2021



Exemples de matières ou objets récupérés dans les 3 écocentres municipaux en 2021

Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, téléphones cellulaires, etc.)
136 tonnes

Appareils contenant des halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.)
1 414 unités

Pneus (automobiles)
15 174 pneus

Pneus (camions et machinerie)
4,2 tonnes



Prévention incendie: les feux de cheminée

L'hiver est à nos portes et avec lui, le chauffage au bois. Il y a plus de 1100 feux de cheminée au Québec par année, ce qui nécessite alors l'intervention des services incendie. C'est pourquoi il est important de ramoner votre cheminée régulièrement.

LA CHEMINÉE – LE RAMONAGE – LES CENDRES TROIS DANGERS DU CHAUFFAGE AU BOIS

Le ramonage pour éliminer la créosote

Faites ramoner la cheminée par un professionnel **au moins une fois par année** ou à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Il est préférable de la faire ramoner au **printemps**, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote ;

À l'automne, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;

Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer ;

Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.



AVANT



APRÈS

Conseils pour bien brûler et pour limiter les dépôts de créosote :

Utilisez du **bois sec, de qualité**. Le bois vert augmente la formation de créosote ;

Brûlez du bois **fendu en bûches de petite taille**. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote ;

Faites brûler **peu de bûches à la fois** ;

Laissez entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

Préparez-vous à l'hiver adéquatement, afin de minimiser les risques d'incendie.

SAVIEZ-VOUS QUE:

Il faut jeter les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

LES NOUVELLES EN BREF

TRAVAUX, PERMIS OBLIGATOIRE

En prévision de vos travaux de construction ou de rénovation, nous vous rappelons que vous devez au préalable obtenir un permis. À cet effet, nous vous invitons à consulter le site internet de la Municipalité, à l'adresse suivante <https://st-stanislas-de-kostka.ca/demande-de-permis>

La Municipalité fait son possible pour délivrer les permis et les certificats d'autorisation rapidement, dans un délai maximal de 30 jours (nombre de jours en calendrier), lorsque la demande est complète.

L'HIVER S'EN VIENT... ON SE PRÉPARE

SAISON HIVERNALE

Avec la saison hivernale qui approche, nous désirons vous informer que vous devez vous assurer que rien n'encombre toute portion de terrain donnant sur l'emprise municipale de la rue. De plus, il importe de maintenir en bon état de propreté vos fossés et ponceaux en les laissant libre de toute accumulation de terre, de débris ou tout obstacle qui empêcherait l'eau de s'écouler normalement à la fonte des neiges.

Lorsque vous déneigez vos entrées, assurez-vous de ne pas déposer de la neige dans la rue ou sur les terrains municipaux. Veuillez en aviser votre entrepreneur pour éviter que cette situation arrive. Pour des fins de sécurité, il est nécessaire de déneiger les sorties, balcons et terrasses adéquatement. Nous vous rappelons que les abris temporaires pour les automobiles sont autorisés à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril



STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

N'oubliez pas qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule routier sur le chemin public entre minuit et six heures le matin à compter du 1er décembre, et ce, jusqu'au 1er avril inclusivement. Cet avis est valide pour tout le territoire municipal.

PROGRAMMATION : Culture, loisirs et vie communautaire



Début de la session d'hiver pour le Zumba avec Lyne Whitter.

À partir du jeudi 24 novembre à 18h30

Coût: 50\$ pour la session de 10 cours.

Soirée dansante disco 26 novembre. 19h . Gratuit pour tous

Service de bar sur place. L'ensemble des profits servent aux loisirs.



5 à 7 : mercredi le 30 novembre

Dans le cadre du projet : " Raconte-moi St-Stan " avec le projet Nouveaux Horizons. Une rencontre d'échange aura lieu au centre communautaire. Vous êtes un aîné qui avez été un témoin privilégié de notre histoire? Venez partager vos souvenirs

Bouchées et vin vous seront servis.

Dépouillement de Noël :18 décembre à 9h au centre communautaire

Coût: 15\$ par enfant pour un cadeau d'une valeur de 30\$

Date limite d'inscription : 2 décembre

Déjeuner familiale offert par la résidence pour aînés de St-Stan, spectacle de magie et finalement l'arrivée du Père Noël.



SALLE COMMUNAUTAIRE : encore des dates de disponibles pour vos parties du temps des fêtes

Saviez-vous que notre salle communautaire est disponible pour la location de vos événements?

Vous avez un mariage, un baptême, un anniversaire à fêter, un party de bureau pour le temps de fêtes à organiser!

Notre équipe peut contribuer au succès de votre évènement.

Prix compétitif et réduction pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka

